

Fiche d'information thématique

Les bourses Excellence-Major

• Description du Programme

Ce programme de bourses du gouvernement français, cofinancé par l'AEFE et le MAEDI, piloté par l'AEFE, vise à permettre aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français de l'étranger de suivre un enseignement supérieur de haut niveau en France. La bourse Excellence-Major est accordée pour 5 ans au maximum jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent.

• Éligibilité au programme

- Être scolarisé(e) en classe de Terminale dans un établissement d'enseignement français à l'étranger ;
- Présenter d'excellents résultats scolaires ;
- Ne pas posséder la nationalité française ;
- Désirer poursuivre ses études en France dans une formation relevant de l'enseignement supérieur d'excellence.

• Calendrier

- ▶ **Février** Mise en ligne de la circulaire sur le site internet de l'AEFE et ouverture de la saisie en ligne des dossiers.
- ▶ **Février-mars** Constitution des dossiers et transmission à l'AEFE.
- ▶ **Avril-mi-mai** Étude des dossiers de candidatures par les membres de la commission de sélection.
- ▶ **Mi-mai** Commission de sélection.
- ▶ **Début juin** Communication des résultats aux établissements.

• Conditions d'attribution de la bourse

- Être retenu par la commission de sélection ;
- Obtenir la mention « **Très bien** » ou « **Bien** » au baccalauréat ;
- Avoir confirmé son inscription dans la filière annoncée dans son dossier de candidature.

Il est à noter que la bourse Excellence-Major peut être attribuée aux élèves désirant poursuivre leurs études supérieures dans un cursus français « délocalisé » à l'étranger (modalités précisées dans la circulaire des bourses Excellence-Major, en ligne sur le site de l'[AEFE](#)). La bourse Excellence-Major est alors accordée « à titre conservatoire ». L'étudiant ne pourra bénéficier de cette bourse qu'à partir du moment où il rejoindra une grande école ou une université située en France, dans un délai maximum de 3 ans.

• Sélection des boursiers

Les candidatures sont présentées par les proviseurs et validées par le service de coopération et d'action culturelle du poste diplomatique du pays concerné. Elles sont ensuite transmises à l'AEFE et examinées par une commission composée de représentants spécialistes de l'enseignement supérieur (CPGE – écoles d'ingénieur - universités) selon **3 critères** :

- Qualité des résultats scolaires ;
- Cohérence du projet d'orientation ;
- Motivation de l'élève pour poursuivre en France des études supérieures exigeantes.

• Montant de la bourse

Différents niveaux d'allocations peuvent être attribués :

- La « bourse de rentrée » (500 € par an)
- La bourse Excellence-Major Taux 1 (222 € par mois)
- La bourse Excellence-Major Taux 2 (685 € par mois)

Le boursier Excellence-Major bénéficie de la sécurité sociale, d'une mutuelle étudiante mais également du statut de boursier du gouvernement français. Ce statut lui facilite les démarches administratives (visa, carte de séjour...) et l'attribution d'un logement en résidence universitaire CROUS.

Les boursiers Excellence-Major **Taux 1 ou Taux 2** peuvent en outre prétendre aux prestations suivantes :

- Participation aux frais de scolarité à hauteur de 5000 euros maximum par année universitaire ;
- Participation aux frais de déplacement relatifs aux concours d'accès aux grandes écoles ;
- Frais de voyage aller (pour la première venue en France) et retour (à l'issue des 5 années de Bourse pour le retour dans le pays d'origine) ;
- prise en charge de la Taxe OFII (visite médicale en vue de l'obtention de la carte de séjour).